

La lettre de la

Coordinations des Fédérations et Associations Culturelle de la Région Ile-de-France
c/o Interfilm 22 rue des Cordelières 75013 Paris
cofacrif.asso@laposte.net - tel : 01 43 20 52 47 - fax : 01 43 20 52 55



Janvier-Février-Mars 2012

ISSN : 2114-2491

L'annonce de la création d'un Centre National de la Musique soulève un certain nombre d'oppositions. Pour ceux de nos membres qui sont directement concernés, tous les documents figurent sur internet. Pour une bonne information des autres, il nous est apparu nécessaire de tenter une synthèse *présentée en pages 2 et 3*

A CŒUR JOIE et CŒURS EN CHŒURS

Nous avons déjà publié dans cette lettre des informations partielles sur l'action que mène A Cœur Joie afin de réunir sur les mêmes activités des personnes valides et des personnes handicapées. Vous trouverez ci-dessous une relation plus complète de ces expériences rédigée par Jacques Busnel, Président d'A Cœur Joie IDF

En 2004, deux chefs de chœur A CŒUR JOIE discutent ensemble d'un projet de l'un d'eux de réunir grâce au chant choral des handicapés et des personnes valides dans le but de favoriser les contacts entre les uns et les autres, d'aider à l'acceptation des différences et de faciliter l'intégration dans la vie de tous les jours. Ils en viennent à proposer au président de HANDIVOIX de créer ensemble une association dans ce but.



L'idée n'est pas de financer des associations de handicapés par le bénéfice de concerts qui seraient donnés par des valides, mais bien de **monter en partenariat des concerts ou autres actions communes de façon que des contacts puissent s'établir au cours des répétitions et des rassemblements, et que tous les choristes échangent, apprennent à se connaître et s'apportent mutuellement le plaisir d'une expression commune.**

De là naquit CŒURS EN CHŒURS. Le premier concert fut organisé au Palais des Congrès de la Porte Maillot à Paris le 6 mai 2006 réunissant 150 choristes atteints d'handicaps divers et 150 choristes valides. Le concert, devant près de 4000 personnes, fut magnifique et cette belle expérience appelait des prolongements.

Ainsi rien qu'en Île de France en 2011, le 19 juin une table ronde s'est tenue dans le cadre d'un forum municipal sur le handicap à Saint-Brice sous Forêt, et le même jour un concert était donné pour les résidents de l'hôpital d'Orsay

Le lendemain un concert réunissait à la Salpêtrière «Le Madrigal» de Boulogne Billancourt, «Un chœur qui bat» chorale créée conjointement avec l'association France-Parkinson et «Loisirs et rencontres», chorale de mal-voyants.

A la même période, des jeunes instrumentistes du conservatoire de Boulogne recevaient un groupe d'enfants handicapés belges et des jeunes choristes français de Suresnes pour une journée musicale de découverte réciproque. En septembre dernier, dans le cadre du mois eXtraOrdinaire de Paris 14^{ème}, première manifestation en concert d'une chorale incluant majoritairement des handicapés créée à La Maison Sainte Germaine avec le Foyer Myriam. Création aussi d'une nouvelle chorale « ETINCELLE» pour 15 déficients visuels au sein de l'association Saint Louis des Quinze-Vingts avec adaptation de la pédagogie et du matériel (partitions transcrites en Braille ou reproduites en très grand agrandissement).

Concert encore en décembre à Pontoise mixant « Les Cordes liées » de Pontoise et la chorale Handivoix «Les Korrig'Enchanteurs» d'Etrepagny.

Le 11 février dernier : Organisation à Boulogne-Billancourt d'une journée Maladie de Parkinson et Chant choral pour les professionnels de santé, les chefs de chœurs, les choristes et toute personne intéressée à développer le bien-être des malades. Il s'agissait de faire prendre conscience que le chant, situé au carrefour entre orthophonie et kinésithérapie, peut accompagner un processus thérapeutique pour certaines pathologies, notamment la maladie de Parkinson (détente corporelle, amplification des mouvements, stimulation de la respiration, de la mimique, de l'élocution...).

Outre les actions menées en France, l'idée se fraie un chemin en Europe où, sous le nom de HEARTS IN HARMONY et avec le soutien d'EUROPA CANTAT, diverses opérations ont été conduites selon les mêmes principes. A Trondheim en Norvège en juin 2008 avec des enfants et des jeunes mal entendants ; à Budapest en Hongrie en 2009 ; à Barcelone en Catalogne pour un projet musical et chorégraphique de non-voyants et à Rueil-Malmaison en 2010 pour concert commun mêlant plusieurs types de handicaps y compris des déficiences mentales lourdes ; puis l'an passé à Örebro en Suède, ainsi qu'à Belgrade et Novi Sad en Serbie. Tant et si bien que Hearts in Harmony est aujourd'hui soutenu par l'Union Européenne comme projet Majeur.

LA BONNE IDEE DU DEPART EVOLUE. ELLE A ENCORE BESOIN D'ESSAIMER AFIN DE FACILITER L'ACCEPTATION PAR TOUS DE CHACUNE DE NOS DIFFERENCES QU'ELLES SOIENT VISIBLES OU NON.

Suite de la Page 1

Rappelons tout d'abord que le modèle annoncée par le Ministre est celui du CNC (Centre national du cinéma et de l'image animée) La mise en place du CNM est prévue au cours de l'exercice 2012. 15 Millions d'Euros ont été réservé à cette fin les perspective pour 2013 sont de 70 à 95 Millions d'Euros. La mise en place de ces dispositions est précédée d'un accord-cadre signé le 26 Janvier dont voici quelques extraits :

I La création et la gouvernance

4. L'ensemble des organisations signataires soutient la création, dans le courant de l'année 2012, du centre national de la musique (CNM), organisme fédérateur et médiateur, qui mobilisera des moyens nouveaux en faveur de la filière musicale et des variétés.

5. Pour assumer ses missions et dans un souci de rationalisation, le CNM intégrera les différents organismes qui accompagnent aujourd'hui la filière à travers l'octroi d'aides ou la conception et la mise à disposition de ressources : le Centre National de la Chanson, des Variétés et du Jazz (CNV), le Fonds pour la Création Musicale (FCM), le Centre d'informations et de ressources pour les musiques actuelles (IRMA), le Bureau Export de la musique française, Musiques Françaises d'Aujourd'hui (MFA), Francophonie Diffusion et l'Observatoire de la Cité de la musique.

6. Les pouvoirs publics s'engagent à présenter au Parlement les dispositions législatives nécessaires et à préparer les textes réglementaires de manière à permettre la création du CNM avant la fin de l'année 2012.

II Les missions

13. Le CNM aura pour objectif de défendre l'intérêt général et, par des soutiens adaptés, de favoriser la création et la diversité musicale, l'amélioration de l'accès de tous aux œuvres musicales, y compris les moins exposées, et l'irrigation des territoires. Ses interventions devront permettre de soutenir l'appareil de production, d'édition, de diffusion et de distribution, l'emploi et les savoir-faire français, la

formation et l'insertion professionnelle des artistes et de maintenir la pluralité des acteurs, gage de la diversité culturelle.

14. Le CNM aura également pour mission de défendre les intérêts communs de la filière, en France et dans le monde, et de la fédérer sur des enjeux qui lui sont propres, tout en contribuant à l'adaptation de ses acteurs aux enjeux technologiques et aux évolutions des usages.

15. Les dispositifs d'aide du CNM poursuivront deux objectifs complémentaires et indissociables :

16.- Assurer le développement d'une création française, comme francophone, dynamique et diversifiée.

17.- favoriser l'accès du public aux répertoires musicaux français dans leur diversité, élargir les possibilités de valorisation des œuvres musicales et encourager le développement de nouveaux usages.

18. Les organisations professionnelles acceptent, dans ce cadre et en contrepartie des régimes d'aide mis en place, la fixation d'objectifs pluriannuels quantitatifs et qualitatifs, précis et vérifiables par le CNM. Ils permettront d'évaluer l'efficacité des dispositifs d'aide.

III Les ressources

26. L'ensemble des ressources, des personnels et des moyens dont bénéficient les organismes que le CNM re-groupera lui seront transférés. A cette fin, les sociétés civiles et les organisations professionnelles maintiendront, au profit du CNM, les contributions qui leur étaient versées. Il en sera de même pour le financement des actions d'intérêt général que le CNM aurait vocation à reprendre, à la demande de la filière ou des pouvoirs publics.

32. Dès sa création, courant 2012, le CNM sera doté d'une enveloppe de crédits de 15 M€ minimum, d'ores et déjà réservée au sein du budget du ministère de la culture, lui permettant d'assumer ses frais de fonctionnement et d'amorcer ses différentes missions (versement d'aides, pôle ressources). Ces crédits seront abondés en cours d'année à hauteur des besoins.



Ce qu'ils en pensent

CEUX QUI SONT POUR

Le Ministre et les signataires



Fédération Communication Conseil Culture, SNAPAC CFDT Syndicat National des Artistes et des Professionnels de l'animation. du Sport et de la Culture, CFTC SNS Spectacles - Communication - Sports et Loisirs, CSDEM Chambre Syndicale de [Edition Musicale, CEMF Chambre syndicale des Editeurs de Musique en France, EIFEL Editeurs Indépendants Fédérés en Ile-de-France, MMFF Music Manager Forum France, FAIR Fonds d'Action et d'Initiative Rock, SNEP Syndicat National de l'Édition Phonographique, UPFI Union des Producteurs Phonographiques Français Indépendants, FELIN Fédération Nationale des Labels Indépendants, CD1D

Fédération des Labels Indépendants, PIAF Fédération de Producteurs et Editeurs franciliens, FEPRFA Fédération des Editeurs Producteurs Phonographiques Rhône-Alpes, FEPPA Fédération des Editeurs et Producteurs Phonographiques Indépendants d'Aquitaine, PHONOPACA Groupement des Acteurs de l'Industrie Musicale en Provence-Alpes Côte d'Azur, APEM-LR Association des Producteurs et Editeurs de Musique en Languedoc Roussillon, LA MINE Music Industrie North Europe - Nord Pas de Calais, FLIM Fédération des Labels Indépendants de Midi-Pyrénées, FLIPPE Fédération des Labels Indépendants et Producteurs Phonographiques de l'Est, FEPPAL Fédération des Editeurs et Producteurs Phonographiques Indépendants des Pays de Loire, PRODISS Union du Spectacle musical de Variété, SNES Syndicat National des Entrepreneurs de Spectacles, CSCAD Chambre Syndicale des Cabarets Artistiques et Discothèques, SMA Syndicat des Musiques Actuelles, SOLO Syndicat des Distributeurs de Loisirs Culturels, FNAC Fédération Nationale d'Achats des Cadres, CNRA Confédération Nationale des Radios, SNRL Syndicat National des Radios Libres, FERAROCK Fédération des Radios Associatives des Musiques Actuelles, Radio Campus Réseau National des Radios Etudiantes Françaises, SIRT Syndicat Interprofessionnel des Radios et des Télévisions, ESML Syndicat des Editeurs de Services de Musique en Ligne, GESTE Groupement des Editeurs de Services en Ligne.

CEUX QUI SONT CONTRE



« Nous avons refusé de signer l'accord cadre en vue de la création du Centre National de la Musique »

À l'occasion du Midem, le ministre de la Culture a signé un accord cadre concernant la création d'un Centre National de la Musique (CNM). Les prescripteurs de cette nouvelle instance essaient de faire croire que la filière musique, dans toutes ses composantes, approuve cette initiative.

C'est faux.

Malgré des manœuvres de toutes sortes pour nous convaincre, nous avons refusé de signer.

Nous nous opposons à la création de ce CNM qui empiète sur les missions du ministère de la Culture et sur son budget, avec un prélèvement dès 2012, sur ses crédits d'un minimum de 15 millions d'euros (qui seront abondés en cours d'année à hauteur des besoins).

Dans le même temps, le Président de la République maintient la réserve parlementaire qui va réduire de 6 % les

financements du Ministère à la création, à l'éducation artistique et à la démocratisation culturelle.

AFIJMA - Association des festivals innovants en jazz et musiques actuelles, AFO - Association française des orchestres, CPDO - Chambre professionnelle des directions d'opéra, France FESTIVALS - Fédération française des festivals internationaux de musique, FUTURS COMPOSES - Réseau national de la création musicale, GRANDS FORMATS - Fédération d'orchestres de jazz et de musiques à improviser, PROFEDIM - Syndicat professionnel des producteurs, festivals, ensembles, diffuseurs indépendants de musique, REMA - Comité français du Réseau européen de musique ancienne, SNSP - Syndicat national des scènes publiques, SYNDEAC - Syndicat national des entreprises artistiques et culturelles, SYNOLYR - Syndicat national des orchestres et des théâtres lyriques »

Deux autres organisations : FAMDT et Zone Franche ont également signé un texte proche avec plusieurs des signataires de l'appel ci-dessus



Les pétitionnaires : « Appel des 333 » Trois cent trente-trois acteurs et producteurs ont signé une pétition

LA MUSIQUE N'EST PAS UNE MARCHANDISE !

Force est de rappeler qu'en aucun cas, les artistes, dans leur diversité, n'ont été consultés ; ce qui augure mal de la défense de la diversité culturelle dont se prévaut le rapport.

Sans même s'attarder sur les financements encore hypothétiques de ce centre, nous constatons que l'orientation en est erronée. Le rapport stipule que les principaux bénéficiaires seront les « investisseurs ». La grossièreté du propos est telle, que la musique est définie, disques et spectacles vivants confondus, comme étant une « filière » économique. On pourrait ajouter au même titre d'ailleurs que la filière du soja transgénique ou du poulet élevé en batterie.

Avec le CNM s'organise une disparition programmée du ministère de la culture et la privatisation des politiques culturelles. Depuis de nombreuses années, nous assistons à une dégradation voulue des politiques publiques culturelles à l'image des attaques que subissent les autres secteurs du service public (santé, éducation nationale, transports etc.). Les artistes musiciens connaissent des difficultés accrues en raison des budgets dérisoires accordées à la musique vivante et aux réseaux artistiques de diffusion et distribution (scènes et disques).

Nous disons non au Centre National de la Musique !

Nous exigeons un renouveau sensé des politiques culturelles en direction de la musique.

Nous en sommes les acteurs et les producteurs ! Nous appelons à une mobilisation de tous pour la défense de la Musique !

Caroline GARCIA, Coordinatrice des projets culturels en réseaux de la FR MJC IDF vous présente
« Les Portes du temps »

Les Portes du temps, créées en 2005, sont une opération nationale qui propose à des enfants, des adolescents et à des familles issus des zones prioritaires, urbaines comme rurales, un projet culturel original de découverte du patrimoine. Les Portes du temps se déroulent dans des musées, des monuments historiques, des centres d'art et d'autres structures présentant un caractère historique, archéologique, architectural ou artistique. Les groupes préparés par les animateurs des centres sociaux, des MJC ou des centres de loisirs sont accueillis pendant la période des vacances scolaires, principalement l'été. Les parcours allient de façon transversale une découverte ludique du site et des collections avec des ateliers ou les groupes sont actifs. Les réseaux d'éducation populaire, dont celui de la Confédération des MJC de France, sont des composantes essentielles de cette action nationale et collaborent à la création de projets partagés avec des institutions muséales et patrimoniales, des artistes, des scientifiques... En 2005, le projet a été expérimenté au Château-Musée de Fontainebleau. En 2011 ce sont plus de 46 sites patrimoniaux qui se sont impliqués l'évènement, dont 6 en Ile-de-France.

Les sites Portes du Temps en Ile-de-France en 2011: Le Musée National de la Renaissance – Château d'Ecouen ; Le Château de Fontainebleau ; Le Musée National du Moyen-âge de Cluny, La CNHI, le MAC/VAL, le Musée national de Port-Royal des Champs.

Dans notre prochain bulletin, une présentation plus complète de l'opération accompagnée d'une information sur une nouvelle expérimentation en 2012 et d'un bref retour sur le colloque des Portes du temps des 08 et 09 février 2012.

La COFACRIF et les Conseils de Quartier

Poursuivant l'action entreprise autour du livre et du cinéma nous avons organisé à la Maison de la Culture du Japon lors du Festival du film japonais contemporain « Kinotayo »,

une réunion d'information sur le cinéma

Comment développer les activités cinéma dans les quartiers ?
Ciné-clubs

Il est, de fait, devenu plus facile de s'engager dans de véritables actions d'éducation populaire en créant des ciné-clubs, associations Loi de 1901 habilitées par la réglementation spécifique du cinéma non commercial et par leur affiliation à INTER FILM qui, depuis trois ans, réunit dans son catalogue, une offre nouvelle et légale d'accès à 2000 films sur support DVD et Blu-Ray.

C'est ainsi que, de même qu'aux ciné-clubs restés fidèles à la pellicule 35mm, le catalogue DVD d'INTER FILM permet, dans des conditions financières adaptées à des associations de quartier, l'accès au patrimoine cinématographique français et international et aux œuvres d'auteurs d'aujourd'hui.

Ciné-quartiers

Le ciné-quartier résulte d'un accord entre une salle de cinéma et un groupe issu des conseils de quartier soit dans le cadre d'une commission culture soit autonome. Le groupe ciné-quartier choisit des films qui sont ensuite programmés pour une séance ouverte au public par la salle de cinéma. Cette dernière perçoit le prix des places. Les formules actuellement en vigueur reposent sur la présence d'un minimum de 50 spectateurs qui versent chacun 4 euros. Les ciné-quartier comme les ciné-clubs organisent la présentation des films et le débat qui suit la séance. Dans certains cas, la mairie d'arrondissement édite les affichettes du ciné-quartier.

Michel Bourguignon Président des Rencontres Culturelles et Vice-Président du Comité National de la Musique (CNM, attention de ne pas confondre !)
vous présente son bulletin

RENCONTRES
CULTURELLES
« VACANCES POUR TOUS »



Bulletin n° 452 Janvier/février 2012

Chères amies et chers amis,
Les membres du Conseil d'Administration et du Comité technique de Rencontres Culturelles vous adressent par ma voix leurs souhaits pour

UNE BONNE ET HEUREUSE ANNEE 2012

Avec nos vœux recevez nos remerciements pour votre fidélité. Nous continuerons à présenter des programmes variés, des visites, des promenades, des découvertes, encouragés par votre soutien et votre amitié.

L'année 2012, pour Rencontres Culturelles est très importante, elle est celle du Cinquantenaire de l'Association (oui ! déjà). Occasion de préparer de belles manifestations, sortes de cadeaux, qui, j'en suis sûr, vous plairont. L'année 2012 est aussi une période politiquement et économiquement plutôt préoccupante. Des décisions importantes seront à prendre par chacun : élections et temps difficiles. Pour notre part nous ne pouvons que vous offrir un « rayon de soleil », des sorties, des visites, une ambiance amicale et des prix étudiés au plus juste.

Nous commencerons par une sympathique réunion autour d'une galette, au Palais de Chaillot. Puis... Des dames, Romy Schneider, des grisettes et même des sorcières. Des messieurs, Boris Vian, Casanova, Massenet, le Général De Gaulle. Des expositions, H.E Cross, les expressionnistes, Bourdelle, Basilitz, les Mâori. Des lieux, l'hôtel particulier, le musée d'Art et Histoire du Judaïsme, l'hôtel de Soubise, la Cité Véron... et même nous installerons le gaz à tous les étages.

Ayez bon moral et de la curiosité... nous faisons le reste.

Bien amicalement
Le Président, Michel Bourguignon

A tous les adhérents de Rencontres Culturelles :
**Vous êtes convoqués à
L'ASSEMBLEE GENERALE
Jeudi 29 mars 2012 à 16h00**
Au siège de la Ligue de l'Enseignement
3 rue Récamier – Paris 7^{ème}

Ordre du jour :

- Allocation de bienvenue du Président
- Adoption du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 22 mars 2011
- Rapport d'activités par la Secrétaire Générale
- Rapport financier par le Trésorier
- Discussion des rapports et votes
- Election des membres du Conseil d'Administration * (1/3)
- Election des vérificateurs aux comptes
- Discussion générale et projets.

Et bien sûr, un moment convivial clôturera notre assemblée.

*N.B : Les candidatures sont à adresser par courrier au Président avant le 20 mars 2012



Deux dates à retenir

Deux sorties

31 MARS Milly-La-Forêt et Jean Cocteau	9 JUIN Lyons-La-Forêt et l'Abbaye de Mortemer
--	---

9 rue du Docteur Potain – 75019 Paris
Métro : Télégraphe

Directeur de Publication : Michel Bourguignon
Tél./Fax : 01.48.03.48.66

**Mais également
le Comité National de la Musique
« Michel Bourguignon vous rappelle qu'il ne faut pas
confondre CNM et CNM »**

« Le projet de la création d'un Centre National de la Musique, CNM, a été annoncé à l'image probable du Centre présidé par Martin Karmitz qui n'a fait qu'un temps. Ce nouvel organisme a suscité des remous dans le monde de la musique.

A ne pas confondre avec un autre CNM (Comité National de la Musique) qui a été créé en 1956 avec l'appui du Conseil International de la Musique – UNESCO, pour que la France soit représentée par un organisme national auprès de cette instance internationale. Les membres de ce CNM étaient récemment encore : ADAMI, CEMF, CMF, CSDEM, FNAPEC, Ligue de l'enseignement, SACEM, SEAM, SPEDIDAM, A cœur Joie, Musicoliers ...

Actuellement, à la suite du départ du Président, non remplacé, l'activité a provisoirement cessé. En attendant j'assume, en tant que Vice-Président délégué, l'interim dans cette association. »

Michel Bourguignon

Et Territoires et Cinéma vient de tenir son colloque



Table ronde de la matinée. De gauche à droite : Hervé Pérard – FNCC, Yves Ackermann – ADF, Philippe Laurent – AMF, Audrey Azoulay – CNC, Jacques Guénee – Territoires et Cinéma, Serge Lagauche – Ancien rapporteur du budget du cinéma au Sénat, Patrick Brouiller AFCAE.